

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

---

### **Boralex a gain de cause dans une poursuite de 50,6 millions d'euros contre Innovent**

**Paris (France), le 17 mai 2021** – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) a annoncé aujourd'hui avoir obtenu une décision favorable du Tribunal de Commerce de Lille qui a condamné Innovent SAS (« Innovent ») et son président Grégoire Verhaeghe à lui payer 50,6 millions d'euros pour non-exécution d'engagements contractuels.

Le litige est né dans le contexte d'une transaction commerciale survenue entre les parties en 2012 au cours de laquelle Boralex a acquis d'Innovent les titres de parcs éoliens prêts à être construits. Dans cette même transaction, les parties avaient également signé un contrat cadre de développement en vertu duquel Innovent et Monsieur Verhaeghe s'étaient engagés à offrir de céder à Boralex certains sites éoliens en développement.

Au terme d'un jugement particulièrement motivé, le Tribunal a conclu que les défendeurs n'avaient pas respecté leur obligation relative aux projets alors en développement Epléssier-Thieulloy-l'Abbaye et Buire-Le-Sec, privant ainsi Boralex de la possibilité de les acquérir au prix et aux conditions convenues. Innovent et Grégoire Verhaegue ont été condamnés à verser à Boralex à ce titre une compensation de 50,6 millions d'euros, cette condamnation étant assortie d'une ordonnance d'exécution provisoire.

Innovent a indiqué qu'elle avait l'intention d'interjeter appel de la décision, incluant l'ordonnance d'exécution provisoire.

#### À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis 30 ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez [www.boralex.com](http://www.boralex.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com).  
Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

## Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des litiges, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

## Renseignements :

### **Médias**

Isabelle Fontaine  
Directrice, Affaires publiques et  
communications  
Boralex inc.  
819 345-0043  
[isabelle.fontaine@boralex.com](mailto:isabelle.fontaine@boralex.com)

### **Relations avec les investisseurs**

Stéphane Milot  
Directeur principal – relations avec les  
investisseurs  
Boralex inc.  
514 213-1045  
[stephane.milot@boralex.com](mailto:stephane.milot@boralex.com)

Source : Boralex inc.

